**Déclaration liminaire de la FNEC FP FO**

**au CHSCT SD de l’Aude le 03 décembre 2015**

Madame la Directrice Académique,

La FNEC FP FO tient à affirmer sa compassion et sa solidarité avec les victimes et les familles des terribles attentats terroristes qui viennent de frapper la France. En désengageant l’Etat des missions constitutives de la République une et indivisible et des acquis de 1936 et 1945, les gouvernements successifs n’assurent plus, à la hauteur des besoins, les services publics républicains qui sont les garants de la cohésion sociale, de la liberté, de l’égalité, de la fraternité, de la laïcité et de la sécurité.

L’Etat d’urgence, proclamé le soir des attentats, a été prolongé par le Parlement jusqu’à fin février. La France a informé le Conseil de l’Europe de sa « décision de déroger à la Convention Européenne des droits de l’homme ». Pour la FNEC FP FO, ces mesures constituent un véritable danger pour les libertés individuelles, et, plus précisément, pour le droit syndical ; elles suscitent l’inquiétude de nos collègues. La FNEC FP FO considère que la mise en œuvre de l’état d’urgence ne saurait se traduire par la restriction du droit syndical et de consultation des personnels par le biais de leurs représentants dans les organismes de représentation.

La Ministre de l’Education Nationale a adressé des consignes de sécurité très précises aux écoles et aux établissements dans le cadre du plan Vigipirate. Madame le Recteur de Montpellier a, elle aussi, donné des consignes. La FNEC FP FO ne dénonce pas la mise en place de mesures spécifiques pour assurer la sécurité des personnels et des élèves mais constate que ces consignes sont difficilement applicables et que leur mise en œuvre ne peut en aucun cas incombée aux personnels de l‘éducation nationale. Quelle légitimité à un fonctionnaire de l’éducation nationale pour vérifier le contenu des sacs ou bien pour disperser les regroupements devant les écoles ?!

La réforme des rythmes scolaires, qui est une émanation de la réforme territoriale, continue de révéler des dysfonctionnements que la FNEC FP FO, et en son sein le SNUDI FO, avaient prévus et condamnés. Outre le coût que sa mise en œuvre fait peser sur les Mairies, et donc sur les parents d’élèves, cette réforme place de fait les directeurs et les professeurs d’école sous l’autorité des Maires, par le biais des PEDT, ce qui est contraire à leur statut de fonctionnaires d’Etat. L’école doit rester une prérogative de l’Etat, et le périscolaire ne doit en aucune manière empiéter sur l’école. La priorité, c’est l’enseignement scolaire. Et le périscolaire doit s’adapter au scolaire, pas le contraire. La FNEC FP FO réaffirme ici sa revendication d’abrogation des décrets Peillon-Hamon qui entérinent la territorialisation de l’école. Il est surprenant que des directeurs volontaires se joignent à l’élaboration des PEDT lors de réunions sur le temps devant élèves… La FNEC FP FO condamne la volonté de la Ministre d’aller plus loin encore dans la territorialisation de l’école en élaborant un projet de décret visant à modifier les obligations de service des professeurs des écoles pour y introduire des missions autres que leur mission d’enseignement. Elle condamne également votre volonté d’harmonisation académique du mouvement des PE, première étape vers l’ « académisation » de la gestion des personnels du 1er degré.

La FNEC FP FO 11 ne se satisfait de la volonté du CHSCT SD 11 de mesure l’impact des rythmes scolaires sur la santé et les conditions de travail des professeurs des écoles via des visites d’école. La FNEC FP FO 11 souhaite proposer l’avis suivant au vote «  le CHSCT SD 11 mesurera l’impact des rythmes scolaires sur les conditions de travail et de santé des personnels sur la base d’un questionnaire diffusé à tous les PE ». Le SNUDI FO 11, mandaté par la FNEC FP FO 11 a déjà commencé à recueillir des enquêtes, à la question « comment ont évolué vos conditions de travail ? » 76,4% ont répondu négativement, 12,1% sans changement et 8,6% positivement. A la question « cette nouvelle organisation a-t-elle un impact sur votre santé ? » 68,6% l’estiment négatif, 22,3% sans changement et 5,7% sans changement… nous pourrons regarder plus en détail cette mini-enquête au cours de ce CHSCT.

La FNEC FP FO souhaite vous alerter solennellement sur l’extrême tension qui règne dans les écoles et les établissements scolaires. Les personnels ont besoin de soutien et de protection. Si le 4 juillet 2014, certains ont voulu croire à un acte singulier dans le meurtre d’Albi, la remontée des fiches du CHSCT indiquent que ça peut arriver encore ! Quand après des mois de procédures judiciaires (car mal conseillée, la collègue avait porté plainte en son nom), avec des fiches CHSCT que l’on ne compte plus, et une demande écrite que les enfants soient changés d’école qui n’est pas entendue… quand après tout ça, il y a une nouvelle agression et que la police trouve une arme blanche dans le sac de la mère d’élève, alors on se dit que peut être… peut être on a échappé au pire… pour cette fois !

Les collègues n’acceptent plus les dégradations de leur situation. Un tournant radical doit être pris par les pouvoirs publics pour satisfaire leurs revendications, sinon le calme apparent va se déchaîner en explosion sociale. Il est encore temps d'inverser les choses.

Pour conclure, la FNEC FP FO vous demande de rassembler les conditions nécessaires pour que les services de l’administration puissent nous fournir dans les temps requis par le règlement intérieur du CHSCT les documents ainsi que les convocations.

Nous vous remercions de votre attention.